

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 090-2015
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.309

Déposée le: 16.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Schnegg (Champoz, UDC)
Gsteiger (Eschert, PEV)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires: 8

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Soutien aux petites installations de remontées mécaniques

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier comment il pourrait être possible, pour ces petites installations de remontées mécaniques, d'obtenir un subventionnement à l'aide du Fonds de loterie et du Fonds du sport.

Développement

A l'instar d'autres régions du canton, le Jura bernois dispose de plusieurs petites installations de remontées mécaniques, telles celles de Grandval, La Golatte, Tramelan ou Orvin, pour citer les plus connues. Ces installations peuvent subsister grâce à de très nombreux bénévoles qui travaillent pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Le rôle social de ces remontées est évident. Elles permettent à de nombreuses familles d'initier leur progéniture aux joies du ski à moindre frais. Or, comme les exploitants sont souvent constitués en SA, Sàrl, voire société simple, elles ne peuvent pas bénéficier d'un quelconque soutien.

La survie de ces installations n'est pas seulement menacée par le réchauffement climatique, mais bien plus par les contraintes d'exploitation toujours plus strictes, ce qui les oblige à investir beaucoup dans la sécurité ou le renouvellement obligatoire de certains éléments.

Paradoxe de cette situation : comme ce sont des sociétés « à but lucratif », elles ne reçoivent pas de subventions. Or, sans cette structure, l'accès au crédit est beaucoup plus difficile.

Il n'est pas abusif de dire que ces installations rendent de très grands services à la communauté, puisqu'elles permettent aux adeptes des sports de glisse de s'adonner à leur plaisir à moindre coût. Les écoles en profitent pleinement aussi en organisant régulièrement des sorties « sports de glisse » grâce aux conditions financières avantageuses dont elles bénéficient.

Les pistes de ski de fond peuvent bénéficier de cette aide pour l'achat de dameuses par exemple.

La perte de ces remontées serait à la fois préjudiciable pour l'attrait touristique de la région, mais surtout également pour le sport populaire, activité nécessaire pour le bien-être physique de ses habitants.

C'est pourquoi je prie le gouvernement de réfléchir aux modifications nécessaires qui rendraient possible un tel subventionnement. En définissant par exemple la proportion de bénévoles, le chiffre d'affaire ou encore les aides subsidiaires d'autres communautés, il devrait être possible de fixer les conditions dans lesquelles ce soutien serait possible.